

Le bulletin de vote préférentiel est la seule option pour une réforme électorale véritablement démocratique et le meilleur choix à faire pour les Canadiens

Mark et Patricia Belfry, Charlottetown

Nous sommes d'avis que le système électoral basé sur un scrutin majoritaire uninominal à un tour du Canada *devrait être remplacé par un système basé sur un bulletin de vote préférentiel*. Voici trois raisons appuyant notre énoncé.

1. Favorise le consensus

Puisque l'option de réforme électorale fondée sur le **bulletin de vote préférentiel** nécessite l'appui de 50 % des électeurs envers chacun des candidats, cette formule encourage une vaste gamme d'intérêts, contribuant ainsi à établir un consensus et à repérer nos points communs en tant que peuple et nation et à se reconnaître dans ces points communs.

Étant donné que l'option basée sur la **représentation proportionnelle** nécessite un pourcentage minimal d'appuis parmi les électeurs pour remporter un siège à la Chambre (p. ex., 5 % en Allemagne), cette formule encourage une fourchette restreinte d'intérêts, contribuant ainsi à susciter des divisions et à repérer les différences et à se reconnaître dans ces différences.

Outre le fait que la promotion des divisions nous paraisse incohérente avec la nature et les caractéristiques fort attrayantes de notre pays, de même qu'avec notre tolérance et notre attitude d'ouverture devant l'inclusion, elle pourrait constituer un risque pour le pays, car des opinions divergentes pourraient se combiner à des intérêts et des avantages régionaux. Le risque n'est sûrement pas aussi grand dans les pays plus petits, où l'on ne parle qu'une seule langue et où la géographie est plus homogène, le genre de pays qui a retenu le système de la **représentation proportionnelle**.

En conséquence, *nous demandons instamment au comité de proposer le bulletin de vote préférentiel* parce qu'il favorise le consensus et que cette formule permettra de renforcer et de consolider notre nation encore jeune.

2. Vraiment plus démocratique

Quand on a recours au **bulletin de vote préférentiel**, le vote de l'électorat détermine la répartition du pouvoir entre les partis. Ce qui nous apparaît comme l'essence même de la démocratie.

À première vue, la **représentation proportionnelle** nous semble démocratique, toutefois, après les élections, ce système entraîne des négociations de pouvoir au

parlement, alors que les partis tirent parti du suffrage pour assurer à leurs partisans une représentation maximale.

En plus d'être non démocratiques, les négociations en coulisse encouragées par la **représentation proportionnelle** font en sorte que des partis portés par un intérêt particulier ont de l'influence sur des enjeux, nationaux ou locaux, qui ont trait à leur intérêt particulier, puisqu'il n'y a aucune garantie que les intérêts de ces partis correspondent aux intentions de la population qui s'est exprimée au bureau de scrutin.

Si, par exemple, selon la formule de la **représentation proportionnelle**, sept pour cent des Canadiens appuyaient un nouveau Parti national pour l'intolérance, seriez-vous d'accord, en vertu de la notion de l'équilibre des pouvoirs, de confier à ce parti un rôle important dans la gestion de la politique de l'immigration, un dossier que le parti convoiterait sans aucun doute en se servant de son influence? Un tel résultat serait non démocratique.

Par conséquent, *nous enjoignons au comité de proposer le bulletin de vote préférentiel*, grâce à cette méthode, la répartition du pouvoir au parlement n'est déterminée que par l'électorat.

3. Moins perturbateur et moins onéreux

Le système fondé sur le **bulletin de vote préférentiel** ne nécessite aucun changement quant au nombre de circonscriptions électorales et à leur répartition.

Selon le système fondé sur la **représentation proportionnelle** en vigueur en Allemagne, une moitié des sièges est attribuée suivant un scrutin majoritaire uninominal à un tour et l'autre moitié à même les listes des partis. À l'Île-du-Prince-Édouard, là où nous vivons, un système provincial fondé sur la représentation proportionnelle se traduirait comme suit : les deux tiers des députés seraient choisis suivant un scrutin majoritaire uninominal à un tour et un tiers seraient sélectionnés à partir des listes.

Le Canada compte 338 circonscriptions électorales. Si l'on adoptait la **représentation proportionnelle**, alors le Canada pourrait se retrouver avec 676 comtés (tout comme avec le système allemand) ou 457 (si le modèle de l'Île-du-Prince-Édouard était utilisé) ou, si l'on décidait de ne pas augmenter le nombre de sièges, on pourrait voir disparaître jusqu'à la moitié ou un tiers des comtés existants.

Donc, soit que nous haussions considérablement le coût de l'administration publique soit que nous donnons l'impression de priver des millions de Canadiens du droit de vote.

En conséquence, ***nous demandons instamment au comité de proposer le bulletin de vote préférentiel*** parce que ce système ne coûtera pas beaucoup plus aux Canadiens et ne donnera pas l'impression de priver des électeurs actuels de leur droit de vote.